

CRISE SANITAIRE COVID-19 - PHASE 2

LE DÉPARTEMENT SE MOBILISE & ASSURE SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

PENDANT CETTE NOUVELLE PÉRIODE DE CONFINEMENT,

L'ACCUEIL DU PUBLIC EST MAINTENU & NOS MISSIONS DE SERVICE

PUBLIC SE POURSUIVENT NOTAMMENT DANS LES COLLÈGES, SUR LES

ROUTES POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU, LA VIABILITÉ HIVERNALE ET LA

SÉCURITÉ DES USAGERS, POUR LES MISSIONS DES SOLIDARITÉS HUMAINES

AVEC L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS DÉMUNIS ET DES PLUS FRAGILES,

QUI SONT PLUS NOMBREUX DU FAIT DE LA CRISE ÉCONOMIQUE.





AU NIVEAU DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT :

- > Maintien de notre standard téléphonique ainsi que de numéros de téléphone d'urgence :
 - Standard du Département : 04 66 49 66 66
 - DGA_Direction*: 04 66 49 66 06 - MDA/MDPH*: 04 66 49 60 70
- > De nombreux agents ont été placés en télétravail. Ils continuent d'assurer le suivi administratif des dossiers, les études de projets, le paiement des aides et subventions. Ceux nécessaires à la continuité du service public restent présents dans leurs bureaux quand ils sont individuels.
- > Adaptation du site Internet du Département **www.lozere.fr** pour communiquer les informations importantes aux usagers
- > Réunions régulières en cellule de crise au Conseil départemental
- > Développement de la formation en ligne pour les agents.

Les rencontres en présentiels sont toujours possibles dans le respect des gestes barrières mais toujours sur rendez-vous.

AU NIVEAU DU SUIVI DE CRISE AVEC LA PRÉFECTURE :

> Participation à la cellule de crise de la préfecture

POUR LES COLLÈGES :

> Les collèges restent ouverts. Les services de restauration et d'hébergement fonctionnent et accueillent les élèves. Nos agents assurent aussi le nettoyage et la désinfection des locaux.





POUR LES SOLIDARITÉS :

> Les professionnels de santé du Département sont mobilisés pour vous répondre. Vous pouvez les rencontrer sur rendez-vous dans la Maison du Département des Solidarités la plus proche de chez vous ou leur téléphoner pour des conseils. Des sages-femmes, des puéricultrices et des médecins seront présents pour vous répondre.

Les maisons départementales des solidarités :

MDS Mende: 04 66 49 14 85
MDS Marvejols: 04 66 49 95 03
MDS Florac: 04 66 49 95 04
MDS Langogne: 04 66 49 95 02
MDS Saint-Chély: 04 66 49 95 01

> Le versement des prestations se poursuit : revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie, prestation compensatoire du handicap...les dossiers d'instruction continuent à être examinés et des visites à domicile seront programmées si besoin.

POUR LES INFRASTRUCTURES:

- > Sur les routes, le dispositif d'astreinte est maintenu à l'identique notamment concernant la Viabilité hivernale.
- > Les agents des centres techniques poursuivent leurs missions en appliquant les gestes barrières.
- > Pour les études et la gestion des routes en fonction des missions, alternance de télétravail et de présentiel
- > L'ensemble de l'activité Travaux Publics est maintenue, y compris le déploiement de la fibre optique.

POUR L'ÉCONOMIE :

> Tous les fonds d'aide votés lors du premier confinement restent ouverts et seront abondés si besoin.

Le Conseil Départemental de la Lozère, même s'il n'a plus la compétence économique, participe au soutien du monde économique à travers :

- la commande publique qu'il génère (travaux routiers, bâtimentaires,) ; c'est 45 M€ qui sont inscrits sur la section d'investissement
- la contribution au fonds régional « L'OCCAL » avec la Région Occitanie, la Banque des territoires et les communautés de communes pour les entreprises.
- le soutien financier aux chambres consulaires pour l'accompagnement personnalisé de leurs ressortissants
- le maintien de ses aides financières exceptionnelles pour le monde associatif (sport, culture, tourisme, social, ...)
- le maintien de l'adaptation de son RDAS (Règlement d'Aide Sociale) pour une aide sociale exceptionnelle aux petits entrepreneurs en difficulté qui ne bénéficient pas d'autres fonds, notamment dans les secteurs du commerce de l'artisanat et du tourisme
- le travail conjoint avec Lozère Développement et les consulaires pour permettre aux Lozériens de retrouver plus facilement tous les produits locaux pour consommer local et ainsi soutenir nos filières et nos producteurs, encore plus que d'habitude : http://lozere-developpement.com/covid19/.
- > De manière générale, le Département incite tous les Lozériens à privilégier les achats de proximité auprès des petits commerces qui ont trouvé une solution (et plus particulièrement dès leur réouverture) et à ne pas céder à la tentation d'achats en ligne sur les grandes plateformes numériques. Il soutient notamment les outils de clique et collecte communaux et associatifs.



Nos petits commerces sont victimes d'un manque d'équité que la Présidente a dénoncé dès l'annonce du confinement en réunion de crise en Préfecture et en sollicitant le Premier Ministre. Nous soutiendrons financièrement les initiatives communales ou associatives de vente en ligne et de plateformes locales en soutien aux petits commerces.

> Soutien financier à l'opération "Entreprises 48 solidaires"

POUR L'ENTRAIDE:

> La plateforme de solidarité et d'entraide entre particuliers mise en place durant le premier confinement reste activée : https://lozere.entraidonsnous.fr. Elle a pour objectif de limiter l'isolement en apportant sa contribution et/ou en bénéficiant d'un soutien solidaire.

POUR LA CULTURE:

> Aux Archives départementales, les salles d'exposition et la salle de lecture sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, seront accueillis aux Archives départementales et aux jours indiqués cidessous, les professionnels, qui bénéficient d'une autorisation de déplacement : le jeudi 12 novembre 2020 ; le mardi 17 novembre 2020 ; le jeudi 26 novembre 2020 ; le mardi 1er décembre 2020. Un seul rendez-vous pourra être pris à la fois.

> La Médiathèque départementale (MDL) met à disposition ses ressources numériques pour que les Lozériens puissent accéder aux livres, films, magazines, musiques, etc. sur **biblio.lozere.fr**

Le Conseil départemental est au travail, sans bruit mais réactif dans l'accompagnement. Il appartient à chacun de se responsabiliser et respecter les gestes de protection. Prenez soin de vous et de vos proches.



MDA: Maison de l'Autonomie

MDS: Maison départementale des solidarités DDCSPP: Direction départementale de la Cohésion

MDPH: Maison départementale des Personnes Handicapées

sociale et de la Protection des populations

Retrouvez-nous sur www.lozere.fr